

**Avis d'Inter-Environnement Bruxelles concernant la
demande de permis d'urbanisme et d'environnement
01/PFD/1866959 (Aménager la partie centrale du futur parc de
Neerpede dont une zone de baignade naturelle.)**

Bruxelles, le 14 avril 2023

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins, Cher·e·s membres de la commission de concertation, vous trouverez ci-dessous les remarques d'Inter-Environnement Bruxelles concernant la demande de permis mixte 01/PFD/1866959.

A. Remarques générales

Le projet soumis à enquête répond à une nécessité : le réaménagement des étangs Moyen, Mayfair, bassin d'orage et du Neerpedebeek et leurs abords. L'étang moyen a connu précédemment des épisodes d'eutrophisation graves, les berges bétonnées et pelouses extensives sont de piètres biotopes, etc..

En mettant la priorité sur la défense de la faune et la flore, nous pouvons nous poser cette question : fallait-il pour autant y adjoindre un étang de nage ? Certes non. Toutefois, ses infrastructures nous semblent suffisamment bien pensées pour ne pas mettre la biodiversité en difficulté. En effet, cet espace de baignade s'inscrit dans un projet plus large et dans un ensemble contigu de six étangs, une rivière, des zones de pâturages, de parc, de jardins et de promenades.

En mettant la priorité sur le bien-être de la population bruxelloise, la pertinence de créer d'un étang de nage ne fait aucun doute. Même si cet étang de nage ne répond pas à lui seul à la saturation des piscines publiques de Bruxelles, il participe à la diminuer. La population a considérablement augmenté et aucune infrastructure de natation publique, financièrement accessible n'a été construite depuis 1986.

B. Remarques particulières

Nos remarques concernent principalement l'étang de nage. Nous n'avons aucune remarque à formuler sur le réaménagement des étangs Mayfair et bassin d'orage.

1/ Vocation publique de l'étang de nage

Vu la saturation des piscines couvertes, vu l'absence d'espace de baignade en plein air, le projet de Neerpede/ espace de baignade est bienvenu. Il est d'autant plus bienvenu qu'il serait le premier espace de baignade d'initiative strictement publique à voir le jour depuis la construction de la piscine de Neder-Over-Hembeek en 1986.

IEB insiste lourdement pour que la gestion quotidienne du lieu reste dans le giron des pouvoirs publics. A défaut, en cas de délégation de l'exploitation de l'espace de baignade à un tiers, celui-ci devra être une association sans but lucratif. Nous invitons Bruxelles-Environnement à rédiger un cahier des charges évitant tout risque de privatisation et de marchandisation, de s'engager à un accès gratuit du lieu et à s'assurer de l'organisation d'un programme éducatif (apprentissage de la nage, éducation à l'environnement).

Pour éviter toute marchandisation de cet espace public, nous insistons sur la nécessité d'interdire toute guinguette supplémentaire d'autant plus que trois offres similaires existent déjà à proximité (Centre sportif Mayfair, Tipi, Chalet de la Pede).

2/ Vocation démocratique : un organe d'administration composé de divers parties prenantes.

Les crispations locales que le projet suscite démontrent l'importance de créer un organe de co-administration du lieu, rassemblant toutes les parties prenantes concernées. Il devrait être considéré comme un lieu de partage d'expériences et de connaissances. Au-delà de la gestion de l'étang de nage, cet organe pourrait servir également de lieu de concertation, de débat public et de prise de décision concernant la défense de Neerpede. En effet, plusieurs enjeux s'y croisent : sa densification construction dans la zone sportive, promotion immobilière à ces abords directs, sa valorisation pour l'agriculture urbaine et la nécessaire préservation de la nature... Cet organe d'administration pourrait prendre la forme d'une ASBL de où pouvoir public, associations, gestionnaire de la piscine (si délégation) et habitant.es pourront décider ensemble.

Nous estimons par ailleurs nécessaire la présence tout au long de l'année de personnel engagé par Bruxelles Environnement qui pourra assurer la bonne cohabitation entre les humains et autres espèces vivantes sur l'entièreté du site. L'accompagnement sensible des visiteurs sera la vraie réussite du projet ...

3/ Vocation éducative de l'étang de nage

Aujourd'hui, personne ne peut nier la saturation des piscines bruxelloises, d'autant plus que plusieurs sont en cours de rénovation. Aucune piscine couverte n'est prévue à la construction. D'après Perspective.Brussel, "la Région compte 18 piscines

accessibles pour ses 31 bassins, ce qui signifie que certaines piscines n'ont qu'un seul grand bassin. On compte un bassin public pour près de 39 000 habitants (1 208 542 habitants/31 bassins). À titre de comparaison, il y a une piscine publique pour 29 000 habitants en Région wallonne et une pour 22 000 habitants en Région flamande"

En conséquence, plusieurs écoles n'organisent plus de cours de natation. Or, plus qu'un loisir ou une activité sportive, apprivoiser l'eau, et/ou savoir nager permettent d'éviter la noyade. Permettre au plus grand nombre d'adultes et d'enfants d'apprendre à nager est donc essentiel.

En sus, le caractère semi-naturel du site permettra de proposer un apprentissage différencié de la nage : elle permettra de s'initier à la nage en lac, en étang, dans des eaux moins limpides qu'en piscine.

C'est pourquoi IEB insiste pour que s'y organisent des initiations pour les écoles et les associations, une école de natation pour enfant et adultes.

Enfin parce que son accessibilité restera toujours limitée par les conditions météo, elle ne remplace pas une piscine couverte, accessible par tout temps. Donc, IEB encourage les pouvoirs publics à construire davantage de piscines, surtout dans des communes peu équipées, en particulier Forest, Anderlecht et le Pentagone.

Les projets des Abattoirs (semi-couvert, VGC/partenariat public/privé) ou du quai Beco (Ville de Bruxelles/ ?) sont encore dans les cartons de leurs promoteurs. Aucune garantie de financement n'a été encore annoncée.

4/ Vocation sociale de l'étang de nage

La nage doit rester une activité accessible à un plus grand nombre et pour ce faire l'accès à l'étang de baignade et ses aménités devront être gratuits.

Nous saluons par ailleurs l'installation de deux fontaines à eau potable publique. Nous attirons néanmoins l'attention sur le fait que ces fontaines, au-delà d'être un lieu de rafraîchissement, constituent également un accès à l'eau pour certain.e.s. Dès lors, les modèles installés devraient permettre le remplissage de bidons et non seulement de petites bouteilles d'eau.

Il convient également de permettre aux usagers d'emporter leur pique-nique (à consommer dans des zones éloignées du plan d'eau)

En journée, il serait également utile de donner accès aux douches et toilettes durant les périodes de fermeture au public (octobre à avril). En effet, ces équipements manquent cruellement partout dans la Région.

Il serait bien d'assurer une présence continue du personnel toute l'année donc au-delà de la période estivale. Le personnel pourrait assurer des animations d'éducation à l'environnement (automne, hiver, début du printemps) et représenter ainsi une présence rassurante.

5/ impact sur la mobilité

IEB considère qu'une augmentation des fréquences de transports en commun et une meilleure connexion des zones périurbaines permettrait une limitation de l'usage de la voiture.

6/ impacts hydrologique

IEB souhaite que le Règlement d'Ordre Intérieur de l'étang de nage prévoie une fermeture des installations en cas de période de sécheresse prolongée plutôt qu'un apport en eau de ville pour compenser la limite du filtrage. L'alimentation par eau de ville de l'étang n'est pas prévue mais nous demandons qu'il soit explicitement inscrit qu'elle ne sera jamais une option.

7/ impact sur la faune et la flore

Pris dans leur globalité, les aménagements du dossier soumis à enquête vont dans le sens d'une diversification des biotopes propices au développement de la faune et de la flore variées : roselières, marnage, lagunage, berges en terre, diversification des essences d'arbres... Plus un écosystème est diversifié et complexe, plus il est stable et résilient. C'est dans cet esprit que semblent s'inscrire les aménagements des trois étangs concernés, du Neerpedebeek et de leurs abords (Mayfair, Moyen et bassin d'orage de Bruxelles-Mobilité).

En outre, la mue des zones de pelouses gérées de manière extensive en roselière ou zones avec plantation de graminées diversifiées permettra de limiter la propagation des ouettes d'Égypte dont le comportement territorial agressif chasse d'autres espèces telles que les canards colverts, les hérons... et dont les déjections accélèrent l'eutrophisation. En effet, elle apprécie tout particulièrement les plans d'eau entourés d'herbe rase, paysage dominant dans les zones de parcs avec étangs. La diminution des pelouses à proximité des étangs permettra aussi de limiter la présence de la bernache du Canada qui rentre également en compétition avec des espèces avicoles fragilisées.

Pour limiter les impacts négatifs de l'étang de baignade sur la biodiversité et l'humain, il est nécessaire de limiter ses activités à des plages horaires strictes, tant pendant la période d'ouverture au grand public que durant la période où il sera uniquement accessible aux clubs sportif. Donc, IEB demande qu'en toute saison, l'étang soit fermé à l'activité humaine minimum une demi-heure avant le couché du soleil.

Par ailleurs, sa cession (hors saison estivale) aux club sportifs n'est pas définie : nous demandons que les sports aquatiques pratiqués se limitent à de la natation pour protéger la quiétude du lieu. (par ex. pas de sport d'équipe avec lancé de ballon ou autre activité bruyante avec vélo, musique, ballon, etc.)

Enfin, concernant l'abattage des arbres : IEB s'interroge sur l'opportunité d'abattage de certains arbres déclarés sains et dont l'abattage aura des conséquences sur l'écologie du lieu. IEB demande donc de redessiner le tracé du chemin pour limiter le nombre d'arbres abattus. Ici, comme ailleurs, c'est la préservation de la biodiversité qui doit primer sur l'esthétique paysagère.

A minima, IEB demande un échelonnement des abattages, quitte à augmenter de quelques mois la durée du chantier.

8/ Perturbation lumineuse

La limitation des horaires des activités « grand public » et les précautions prises en matière d'éclairage devraient permettre de limiter les perturbations sur les espèces présentes dans le parc.

Le projet prévoit une diminution du nombre de points lumineux et leur remplacement par des led ambrées à luminosité adaptable. IEB demande en outre que leur faisceau n'illumine jamais l'étang et les zones humides afin de limiter la perturbation des rythmes biologique de la faune.

9/ impact sonore

Concernant les installations de sonorisation du lieu, vu l'affirmation de leur absence, nous n'avons aucune remarque.

Toutefois, IEB demande qu'il soit bien inscrit dans le futur règlement d'ordre intérieur qu'aucune enceinte sonore portative ne puisse être utilisée dans l'enceinte de la zone de baignade (zone de vestiaire comprise,) que ce soit par les usagèr.e.s ou par les clubs, écoles, associations. Il s'agit de respecter la quiétude du lieu, des humains et de la faune. Cette règle de doit subir aucune exception, en ce compris lors d'événements ponctuels.

Conclusion

Au vu des arguments développés dans cet avis, nous suggérons à la Commission de Concertation de veiller à ce que le projet voit le jour avec un cadre et des conditions suffisamment contraignantes que pour que l'expérience d'ouverture de cet étang de baignade en plein air s'avère concluante.

Sincères salutations,

Pour Inter-Environnement Bruxelles,

Stéphanie D'haenens , Maud Marsin, Cataline Sénéchal